PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2019

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Mr BRUYERE, Mr DUFAURE DE CITRES, Mr GADRET, Mme PERAUD.

Pouvoirs : Mr BRUYERE à Mme MANCINI, Mr DUFAURE DE CITRES à Mr SALGADO, Mr GADRET à Mr IFFLY, Mme PERAUD à Mr LARGERON.

2. Nomination du secrétaire de séance

Mme Sylvie MARCOUX

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2019

Approbation reportée au prochain Conseil Municipal.

4. Tarifs piscine 2019

Mr LARGERON rappelle les tarifs de la saison précédente :

Droit d'entrée (ticket)

SERIE A (Adultes + de 14 ans territoire Communautés de Communes Territoire Communautés de Communes « Loire-Semène » et « Marches du Velay » et touristes payant la taxe de séjour sur la commune de Saint-Didier-en-Velay)	4,00€
SERIE B (Enfants de 4 à 14 ans):	2,00€
SERIE C (Groupe avec encadrant):	1,50 €
SERIE D (Adultes extérieurs + 14 ans) :	7,00 €
SERIE E (Perte de bracelets) :	5,00€
Carte d'abonnement (10 entrées)	
SERIE A (Adultes + 14 ans territoire Communautés de Communes « Loire-Semène » et « Marches du Velay » et touristes Payant la taxe de séjour sur la commune de Saint-Didier-en-Velay)	25,00 €

SERIE E (Adultes extérieurs)

Mr LARGERON propose l'idée, suite aux discussions entre Adjoints, de créer un PASS « Famille extérieure » à partir d'un adulte (5 euros) + un enfant (3 euros) pour essayer de ne pas pénaliser une famille qui fréquente la piscine. Ce serait un moyen de rendre accessibles les installations à des prix raisonnables.

Les tarifs doivent-ils ou non évoluer notamment le tarif adulte extérieur de plus de 14 ans ?

Arrivée de Mr MOULIN et de Mr RIOCREUX;

Ce Pass « Famille extérieure » serait proposé à un adulte qui encadre un enfant quel que soit le lien de parenté entre les 2. Le régisseur ne peut pas vérifier toutes les pièces d'identité et les 2 personnes peuvent ne pas avoir le même nom.

Mme LARDON précise que, 2 ans auparavant, le tarif adulte extérieur a déjà été bien augmenté. Selon elle, notre commune ne doit pas rester dans son cocon et doit faire venir des familles extérieures. Tout le monde ne doit pas être pénalisé suite aux comportements non citoyens de quelques-uns. Le Pass « Famille extérieure » peut être intéressant dans la mesure où il permettrait de ne pas réduire le nombre de personnes fréquentant la piscine.

Mme PEVEL précise que les tarifs sont suffisamment dissuasifs pour les jeunes extérieurs qui voudraient jouer les perturbateurs au sein de notre piscine. Le Pass « Famille extérieure » peut être un plus pour une personne responsable venant avec un enfant (le sien ou non), et qui ne vient pas pour semer le trouble à la piscine. Elle souhaite que les tarifs pour les extérieurs ne soient ni augmentés, ni diminués.

Mme DELLE VEDOVE précise que si on crée ce Pass « Famille extérieure » l'enfant doit rester à 2 euros pour qu'il soit intéressant : 7 euros au lieu de 9 euros.

Mr LARGERON demande si le prix de l'adulte extérieur doit être augmenté et rappelle les tarifs des communes environnantes.

Mme PEVEL rappelle que l'entrée de l'adulte extérieur a été fixé à 7 euros pour dissuader certains jeunes de + de 14 ans venant seuls de l'extérieur et qui pouvaient poser de sérieux problèmes au sein de la piscine.

Mme CHABANOLLE précise que, l'an dernier, des personnes extérieures ont posé des problèmes et que des vigiles ont dû être présents. Par ailleurs, cette année, les maîtres nageurs ont fortement conseillé à la commune de prendre des vigiles dès le début de la saison.

Elle rappelle aussi, en s'appuyant sur l'exemple d'Aurec, que l'augmentation des tarifs dissuade les perturbateurs et permet aux familles de fréquenter à nouveau la piscine.

Mme BALLOT précise que l'augmentation des tarifs n'est pas un frein : certains viennent et dépensent beaucoup d'argent au snack. On peut peut-être éviter certaines personnes mais l'augmentation des tarifs ne semble pas être la réponse à un problème d'attitudes inciviles. Si incivilités il y a, il doit y avoir un cadre, des personnes pour faire respecter les lois et les règlements sinon on punit des personnes qui n'ont rien demandé, qui sont respectueuses et on ne donne pas une bonne image de la piscine.

Mme PEVEL demande le nombre de personnes extérieures venant à la piscine sur une saison.

Mr LARGERON n'a pas les chiffres.

Mme CHABANOLLE précise que les personnes ayant posé des soucis l'an dernier venaient de Saint-Etienne et de la vallée de l'Ondaine.

Mme BALLOT dit que l'augmentation des tarifs n'a pas freiné le phénomène et qu'aujourd'hui, on doit prendre des vigiles.

Mme Pevel précise qu'avant la présence des vigiles, la gendarmerie était présente tous les jours à la piscine.

Mme PARADIS précise qu'on adopte une politique de la peur. Elle dit que si on veut attirer du monde, on ne peut pas freiner l'entrée de personnes qui ne posent pas de problèmes.

Vote à l'unanimité :

- Mêmes tarifs pour les entrées à l'unité
- Création d'un Pass « Famille extérieure » : 1 adulte 5 euros + 1 enfant (de 4 à 14 ans) 2 euros
- Mêmes tarifs pour les cartes d'abonnement 10 entrées

1. Astreintes estivales piscine été 2019 Service Technique

Mr LARGERON propose de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la piscine durant l'été 2019 :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la piscine : du vendredi 28 juin 2019 au dimanche 1^{er} septembre 2019 inclus.
- Deux agents concernés : Mr Christophe GUIGNAND et Mr Arnaud CHAPELLON.
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi suivant 6 h.
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €.

Il précise que le coût estimé de ces astreintes incontournables pour la commune s'élève à 1 696 euros.

Mr IFFLY demande pourquoi ces astreintes? Mr LARGERON répond que les agents sont présents tous les jours (week-end compris) le matin de bonne heure et en fin de journée pour préparer et maintenir l'état de l'eau (dosages, vérification des pompes ...) puisque des chiffres sont à remonter à l'ARS.

Vote à l'unanimité

2. <u>Attribution du marché « Viabilisation du Lotissement BC 798 – Secteur le</u> Breuil »

Mme CHABANOLLE propose d'attribuer le marché « Viabilisation du Lotissement BC 798 – Secteur le Breuil » (lotissement Germaine TILLION) aux entreprises les mieux disantes.

Le lancement de la consultation a eu lieu le 24 avril 2019.

Ce marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Terrassements et réseaux
- Lot 2 : Aménagements de surface

20 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises. 7 ont déposé une offre : 4 pour le lot 1 et 3 pour le lot 2.

Après négociation lancée le 27 mai 2019, 3 entreprises ont répondu pour le lot 1 et 2 pour le lot 2.

Lot 1: Terrassements et réseaux

Mr MOULIN explique que l'étude a été confiée au bureau AB2R du Puy-en-Velay. Celui-ci va aussi assurer le suivi du chantier.

Il est à noter que dans les réponses des entreprises, sur la partie des critères techniques, plus les entreprises sont précises, plus elles obtiennent de points et on arrive à un classement qui n'apporte pas toujours satisfaction (les plus grosses entreprises en premier et les plus petites en dernier).

On regrette de ne pas pouvoir faire travailler des entreprises locales.

Mme PEVEL s'interroge sur comment une entreprise locale, quand on ouvre une offre à 336,50 euros H.T., peut descendre en négociation à 59 583 euros H.T.? Elle est surprise que les entreprises puissent baisser ainsi les prix.

Mr MOULIN précise que toutes les entreprises ont baissé leurs tarifs, que la négociation n'est pas menée par la commune et que le résultat de cette négociation est identique à la première au niveau du classement.

Mme PEVEL ajoute que sans consultation, on aurait fait travailler une entreprise locale mais qu'on aurait payé plus cher. Elle apprécie l'existence des valeurs techniques.

Elle ajoute que la sous-traitance doit être déclarée dès le départ pour ne pas « truander » le marché.

Mr MOULIN précise que c'est pour cela que GUIGNAND n'a pas obtenu le marché : il n'a pas déclaré BOUCHARDON.

Il ajoute que l'on doit suivre les conclusions du cabinet AB2R mais qu'il aurait été préférable de travailler avec les entreprises avec lesquelles on a l'habitude de travailler.

Mr SALGADO fait remarquer qu'il faudrait que l'élu puisse favoriser le local.

Mr MOULIN explique que les petites entreprises n'ont pas de secrétariat et sont exclues de fait : répondre sur la plate-forme (démarche obligatoire) demande beaucoup de temps.

Mme PEVEL précise que l'évaluation de la valeur technique n'est pas simple. Les grilles existent et sont applicables à tous : le principe d'équité est ainsi respecté.

Mr MOULIN ajoute qu'il y a eu des négligences au niveau du cahier des charges et qu'à l'avenir, il faudra être plus vigilant.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot 1 à l'entreprise la mieux-disante : M2I SOVETRA pour un montant de 59 500.00 € H.T.

Lot 2 : Aménagements de surface

Un regret : l'entreprise désidérienne TREMA au Crouzet n'a pas répondu à la négociation.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot 2 à l'entreprise la mieux disante : COLAS pour un montant de 34 384.75 € H.T.

Planning : lot 1 : démarrage du chantier en juillet 2019

lot 2 : démarrage du chantier en septembre 2019

Vote à l'unanimité

3. <u>Attribution du marché « Aménagement de l'entrée, des sanitaires et de la cuisine de la Salle Polyvalente »</u>

Le lancement de la consultation a eu lieu le 18 avril 2019 : 34 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises et 10 ont déposé une offre (3 pour le lot 1, 1 pour le lot 2, 2 pour le lot 3, 1 pour les lots 4 à 7).

Les négociations ont été lancées le 28 mai 2019.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché « Aménagement de l'entrée, des sanitaires et de la cuisine de la Salle Polyvalente » aux entreprises les mieux disantes :

- Lot 1 Menuiseries extérieures : A MI BOIS DESIDERATA pour 14 481.00 € H.T.
- Lot 2 Plâtrerie Peinture : BONNET MARCONNET pour 9 624.50 € H.T.
- Lot 3 Carrelage : DELAIGUE pour 12 623.50 € H.T.
- Lot 4 Agencement : A MI BOIS DESIDERATA pour 10 138.00 € H.T.
- Lot 5 Electricité Incendie : CEGIB ELECTRICITE pour 5 400.00 € H.T.
- Lot 6 Plomberie: SERHOCHIAN BOUARD pour 11 350.00 € H.T.
- Lot 7 Equipement et mise en place matériel de cuisine : FROID EQUIPEMENT SERVICE pour 15 400.00 € H.T.

Mme PEVEL précise que le maître d'œuvre a mal fait son travail dans la mesure où, au départ, l'estimation initiale était de 65 490 euros H.T. et que le montant estimé est désormais de 78 812.87 € H.T. On ne peut pas modifier un estimatif.

Vote à l'unanimité

Début des travaux le 19 août 2019 et fin des travaux le 4 novembre 2019.

Mme CHABANOLLE a consulté les associations et les personnes qui louent la salle : proposition est faite d'utiliser le vestiaire de la petite salle polyvalente pour installer le réfrigérateur et le four. Problème encore à résoudre : l'eau chaude. Pour « les classes en 9 », l'Auberge ROYER a validé cette solution.

4. Attribution du marché « Mise en sécurité Ecole publique F. Dolto »

Le lancement de la consultation a eu lieu le 6 mai 2019. 20 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises. 5 ont déposé une offre : 1 pour le lot 1, 1 pour le lot 2 et 3 pour le lot 3.

Mme CHABANOLLE propose d'attribuer le marché « Mise en sécurité Ecole publique F. Dolto » aux entreprises les mieux disantes :

- Lot 1 Plâtrerie Peinture : BONNET Bernard pour 10 500.00 € H.T.
- Lot 2 Menuiserie intérieure : A MI BOIS DESIDERATA pour 17 808.00 € H.T.
- Lot 3 Electricité Courants faibles : COLLARD TARDIEU pour 15 978.00 € H.T.

Mme PEVEL précise que c'est la sécurité incendie qui coûte le plus cher.

Mme SABATTIER ajoute que l'entreprise COLLARD TARDIEU connaît bien l'école et que dans le lot 3, c'est l'alarme incendie qui représente un coût élevé. Elle précise que les travaux auront tous lieu hors période scolaire cet été et plus si nécessaire selon un planning.

Mme PEVEL intervient pour préciser que l'on attribue des marchés qui dépassent l'estimatif fait par AVP Ingénierie, Bureau d'Etudes de Brives-Charensac.

Mme CHABANOLLE répond que, suite à 2 réunions, des aménagements ont été faits et que certains travaux, trop chers, prévus au départ, ne se feront pas.

Mme SABATTIER précise que des solutions moins chères ont été trouvées mais que celles-ci sont difficiles à mettre en place sur le plan technique, pour le lot plâtrerie-peinture notamment.

Vote à l'unanimité

Mme CHABANOLLE ajoute que, cet été, la Crèche « Les Matrus » va être accueillie 3 semaines (du 14 juillet au 5 août) dans les locaux de l'école publique suite à des travaux de mise en conformité et d'aménagement intérieur.

5. Tirage au sort Jurés d'Assises 2020

Tirage au sort des 9 noms afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises au titre de l'année 2020 :

- BONAL Gérard
- BRUN Joël
- CHISSOS Catherine
- DELOLME Quentin
- GERPHAGNON Jérôme
- SOLILY Delphine
- ROBIN Marion
- NENOT Alan
- MAZOYER Elisabeth

6. Rapport d'Activités 2018 Communauté de Communes « Loire-Semène »

L'intégralité du Rapport d'Activités 2018 de la Communauté de Communes « Loire-Semène » est consultable sur le site internet <u>www.loire-semene.fr</u> (Rubrique : « La Communauté » - Onglet : « Rapport d'Activités ») ou en mairie.

Mr SALGADO précise que les Communautés de Communes ont été créées il y a 20 ans. Elles ont des compétences importantes notamment l'économie, moteur du territoire et on se rend compte qu'on n'a plus de terrains économiques ou très peu disponibles.

Deux communes refont actuellement leur PLU et il faudrait se rapprocher de la Communauté de Communes voisine, « Les marches du Velay ». C'est une conviction politique. Il souhaite aussi que la loi NOTRE soit mieux appliquée.

7. Questions diverses

- Prochain Conseil Municipal: le jeudi 11 juillet 2019 à 20 heures
- Conférence « Histoire de l'Art » : le mardi 11/06/2019 à 20 heures en Mairie. C'est la dernière Conférence de la saison 2018-2019. Elle sera gratuite.
- Projet de développement durable à l'Ecole publique: l'Ecole F.Dolto a été sélectionnée au niveau national pour le concours « Se construire citoyen » organisé par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale, car les élèves ont travaillé sur la citoyenneté au niveau national. La prise de parole est devenue une culture dans notre école publique.
 - Dans le cadre de leur récompense, les élèves ont visité le Sénat à Paris. Des demandes de subvention ont été faites pour financer les déplacements à Paris.
- Concours « Fleurissement »: Mr MOULIN indique qu'il n'y a pas beaucoup d'inscrits. La limite d'inscription au concours est fixée du 30/06/2019. La Commune est inscrite au Prix départemental du Fleurissement.
- Marchés animés : le 16 juin, le 21 juillet, le 18 août et le 15 septembre.
- Conseil Municipal des Adolescents: Séjour à Paris avec visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Nouveau Conseil Municipal à partir de septembre 2019, il manque encore quelques candidats.

- **Tourisme**: Mr MOULIN rappelle le projet de création d'une Commission extra municipale « Tourisme » dans le cadre de la compétence « Tourisme » de la Communauté de Communes. Prochaine réunion : le 03 juillet 2019 à 20 heures en Mairie.
- **Nouvelle tournée Cinéma**: Mr LARGERON informe le Conseil Municipal que le 1^{er} Conseil d'Administration de CINEVELAY a eu lieu le 04/06/2019. L'appel de fonds aux communes va être lancé. Dans le cadre de la procédure mise en place, il y aura une interruption de cinéma obligatoire d'environ 15 jours au cours de l'été 2019. Mr SALGADO précise que l'on pourrait faire de la publicité dans le journal « La Tribune-Le Progrès ».

La séance est levée à 22 h 20.

Mme le Maire,

M. CHABANOLLE.